

Avis de consultation du public par voie électronique Autorisation environnementale

Conformément aux articles L. 181-10-1 et R. 181-36 du code de l'environnement, il sera procédé du **lundi 7 juillet 2025 au mardi 7 octobre 2025 inclus**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique (**consultation parallélisée**) préalable à une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal et d'une zone paysagère, déposée par la commune de TERNANT.

Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : commune de TERNANT, 33 place du souvenir, 17 400 TERNANT, 05 46 32 07 64.

Les informations générales relatives à l'organisation de cette consultation du public peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services consultés pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation de la société MICROPULSE : <https://www.democratie-active.fr/ternant17/>

Toute personne peut obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, sur demande auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement.

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/ternant17/> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : ternant17@democratie-active.fr

- par courrier à la Préfecture de la Charente-Maritime, 38 rue Réaumur, CS 70000, 17017 LA ROCHELLE cedex 01, Bureau de l'environnement

- lors de la permanence

Une réunion publique d'ouverture sera organisée, en présence du commissaire enquêteur M. Gilles DEPRESLE et du maître d'ouvrage, à la salle du conseil municipal de la mairie de TERNANT le :

- vendredi 11 juillet 2025 à 18h30

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence, dans la salle du conseil municipal de la mairie de TERNANT, le :

- vendredi 5 septembre 2025 de 18h00 à 20h00

Une réunion publique de clôture sera organisée en présence du commissaire enquêteur M. Gilles DEPRESLE et du maître d'ouvrage à la salle du conseil municipal de la mairie de TERNANT le :

- vendredi 26 septembre 2025 à 18h30

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site dédié à la consultation, du dossier et du rapport du commissaire-enquêteur au plus tard à la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale.